

n°2

Septembre
2017

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes

Nos sapinières

Prioriser nos actions



Suite à l'achat d'une propriété boisée par mon père en 1979, j'ai eu l'occasion très jeune de m'intéresser à la forêt. En 2006, ayant l'opportunité d'agrandir notre tènement, nous avons créé un groupement forestier familial avec mon épouse et mes filles. J'ai dans un premier temps collaboré à la

rédaction du Plan simple de gestion de cette propriété et me suis également investi dans le suivi des coupes et la réalisation des travaux planifiés. Parallèlement, j'ai eu l'occasion de participer à des formations Fogefor et d'adhérer au Syndicat des forestiers privés de l'Ain dont j'ai été vice-président quelques années.

En 2011, j'ai été élu conseiller de Centre du CRPF Rhône-Alpes et ce premier mandat a non seulement été l'occasion de découvrir le fonctionnement du CRPF mais surtout de prendre conscience des multiples facettes de la gestion forestière. Même si mon activité professionnelle ne me laisse que peu de temps, j'ai accepté la vice-présidence du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes afin de m'investir aux côtés d'Anne-Marie Bareau dans l'intérêt de la forêt privée. Un des principaux chantiers que nous aurons à conduire sera la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat d'objectif signé le 2 février dernier entre le CNPF et l'État. Il conviendra notamment de prioriser certaines actions en fonction des spécificités forestières de notre région.

Plus généralement, dans un souci d'efficacité nous devons travailler à la mise en commun des expériences de chaque département afin que les positions défendues dans les instances où siègent les conseillers CRPF soient cohérentes. La forêt privée souffre de son morcellement il est donc nécessaire que ses représentants parlent d'une même voix.

Parallèlement et plus localement, un des enjeux de cette mandature sera d'aboutir à une réelle fusion des CRPF Auvergne et Rhône-Alpes tout en prenant en compte les spécificités de chacun des départements de notre nouvelle grande région.

Particulièrement sensible à la problématique de l'équilibre sylvo-cynégétique, j'espère pouvoir contribuer au rapprochement indispensable entre forestiers et chasseurs qui à mon avis ont des destins liés. Les uns du fait qu'ils pratiquent leur loisir sur des terrains appartenant à des propriétaires privés, les autres du fait qu'ils doivent trouver auprès des chasseurs des acteurs capables de réguler des espèces mettant en péril leur régénération forestière et pouvant compromettre l'avenir de leur forêt.

Je pense que nous devons également être attentifs à la mise en œuvre de certaines mesures environnementales, qui ne doivent pas nous empêcher d'atteindre les objectifs qui nous sont fixés. Enfin, convaincu que l'union fait la force, les liens qui nous unissent à l'ensemble des acteurs de la filière devront être entretenus et renforcés afin que l'on donne à la forêt privée la place qu'elle mérite.

Gontran Bénier
1^{er} vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

	c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20	Comité de rédaction : Anne-Marie Bareau, Jacques Grenot, François Duplay, Anne-Laure Soleilhavoup, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary (CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)	Publicité : ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr	Numéro tiré à 12 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960 Quatre suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Sylve 38 - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône
	Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup Secrétaire de rédaction : Philippe Gaudry Tél. +33 (0)4 72 53 64 81 philippe.gaudry@crpf.fr	Crédit photo couverture : Philippe Gaudry © CNPF Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC	Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : www.cnpf.fr/auvergnerrhonealpes	

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :
 Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. **Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.**

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Jean-Christophe Montmartin, scieur spécialisé sapin (Loire)

Comment a démarré votre activité de scieur ?

L'entreprise familiale existe depuis quatre générations. C'est mon arrière-grand-père qui a installé en 1930 à la Talaudière la première scierie qui fournissait aux mines de charbon de Saint-Étienne des bois d'étais en pin sylvestre.

Vers 1975, la scierie s'engage dans une phase de modernisation avec la mise en place d'une nouvelle scie de tête, et en 1990 d'un chariot de tronçonnage. La construction stéphanoise se développe. L'activité de charpente devient soutenue pour la scierie.

Mon père, mon frère Sven et moi gérons actuellement la scierie.

Comment s'organise aujourd'hui le marché du sapin ?

Le marché du sapin connaît un premier ralentissement dans les années 1980. À cette date, la charpente en fermette apparaît. Elle a comme conséquence immédiate de freiner le débouché de la charpente traditionnelle en sapin.

Nous achetons nos bois dans un rayon de 80 km, dans la Loire mais aussi en Haute-Loire et historiquement dans le Puy-de-Dôme. Nous rentrons 15 000 m³ de bois par an dont 70 % en sapin. La majorité des sapins provient de coupes de jardinage. L'idéal serait de rentrer à la scierie des bois d'environ 2 m³. Nous écoupons nos sciages dans la région stéphanoise.

L'avenir pour le sapin se dessine dans des sciages pour la production de bois techniques, qui représentent, après un démarrage début 2017, déjà 10 % de notre production. Ce sont soit des bois massifs aboutés (BMA), soit des bois massifs reconstitués (BMR) par collage de lamelles d'épaisseur maximum de 40 mm type lamellé-collé. Les BMR nécessitent des sapins de qualité avec un fil droit et des petits nœuds. Le séchage du sapin jusqu'à 50 mm d'épaisseur marche bien.

Le délai d'attente pour des débits sur liste est de 4 à 5 semaines (en incluant le séchage). Les bois techniques aux dimensions standards et normées sont, à contrario, disponibles sur stock immédiatement.

Quels sont les enseignements de l'opération « paiement à la qualité » ?

Cette expérimentation a permis de confirmer que la résistance mécanique du sapin est très bonne.

Un classement visuel des sciages pour le marquage CE permet par exemple de fournir du sapin en C24, norme imposée pour le lamellé-collé. Mais il est impossible aujourd'hui de rémunérer un propriétaire de sapin

en fonction de la résistance mécanique de ces bois, car ce serait trop complexe (voir page 7).

Quelles suites données au colloque « sapin blanc » de 2016 ?

L'organisation du colloque « sapin blanc » lors du Forum Bois Construction en 2016 à Lyon a été décidée dans le but de valoriser cette essence discréditée ces dernières années.

L'objectif a été de communiquer sur le sapin et de le présenter au grand public comme étant un matériau moderne, esthétique et contemporain.

Un partenariat s'est établi avec l'association Weistanne qui promeut en Forêt Noire le sapin dans la menuiserie et dans la construction. Après ce colloque deux voyages ont été organisés autour du thème de la valorisation du sapin, l'un par les propriétaires forestiers de la Loire, l'autre par certaines interprofessions du bois de Rhône-Alpes. Enfin, un groupe de scieurs et responsables forestiers allemands, autrichiens et suisses est venu en 2017 dans notre région.

Le « sapin blanc » a-t-il encore un avenir ?

Oui, le « sapin blanc » a un avenir, j'en suis persuadé. C'est pour cela que plusieurs initiatives ont été prises. Tout d'abord lors du colloque, nous (la filière bois locale accompagnée par IFB 42) avons lancé la création d'une association de promotion du sapin à l'instar du douglas avec France Douglas. L'idée est d'associer tous les pays producteurs de sapin, français et européens, pour dynamiser le marché du sapin et redonner confiance aux propriétaires qui s'investissent dans la gestion de leurs sapinières.

Sur le Pilat, avec deux autres scieurs, nous avons lancé la fabrication de lamellé-collé en sapin, produit en débit sur liste et sur commande.



Jean-Christophe, Jean-Louis et Sven Montmartin

Le sapin pectiné en Auvergne-Rhône-Alpes

Le sapin pectiné est une essence emblématique, très implantée en Auvergne-Rhône-Alpes. Particulièrement favorisées par l'homme depuis le début du XX^e siècle, les sapinières sont très présentes dans la plupart des massifs montagneux de la région.

Le sapin est fréquemment en mélange avec le hêtre et l'épicéa dans les montagnes de l'Est alors qu'il est présent en peuplements presque purs dans les grands massifs de l'Ouest. Première essence résineuse régionale en volume sur pied et deuxième en surface, sa contribution à l'économie locale est très importante.



Alain Csakvary © CNPF

Géré autrefois en futaie jardinée, le sapin a façonné les paysages caractéristiques des montagnes. Actuellement les sapinières sont plutôt composées d'arbres avec les mêmes caractéristiques de diamètre et de hauteur. La gestion en futaie irrégulière peut permettre d'obtenir des peuplements avec des classes d'âge et de grosseur différentes plus ou moins intimement mêlées et réparties sur la parcelle, pied à pied ou par bouquets. La régénération y est naturelle et permanente à condition de respecter les rotations de coupes de jardinage tous les 5 à 10 ans.

Le sapin pectiné (*Abies alba*) est un arbre qui peut atteindre localement 40 mètres de haut. Son enracinement est puissant si la roche est fissurée. On le reconnaît à son écorce grise et lisse dans son jeune âge puis crevassée par la suite.

Ses feuilles sont des aiguilles non piquantes avec deux bandes blanches à la face inférieure (d'où son nom de « *sapin blanc* ») et disposées sur un seul plan comme les dents d'un peigne (d'où son nom de « *sapin pectiné* »).

Ses fruits sont des cônes dressés, qui se désarticulent à maturité. On ne trouve pas de cônes au sol.

Il possède une excellente capacité de régénération naturelle par semis. Son bois est « *blanc* », il est principalement utilisé en charpente.



Rachis et cônes

Philippe Gaudy © CNPF

Le sapin est exigeant en humidité atmosphérique, c'est un montagnard. Il supporte les grands froids mais craint les gelées printanières. Essence dite d'ombre, il supporte le couvert dans son jeune âge et colonise peu à peu d'autres peuplements d'essences plus exigeantes en lumière comme le pin sylvestre ou le chêne par exemple.

Il existe d'autres espèces de sapin parfois introduites en Auvergne-Rhône-Alpes (sapins méditerranéens adaptés aux zones les plus sèches, Sapin de Vancouver maintenant déconseillé au vu de fréquents dépérissements dans notre région et d'un bois de qualité médiocre, ...).

Auvergne-Rhône-Alpes (Source IFN 2011-2015)			
	Forêt publique	Forêt privée	Total Forêt
Surface (ha)	92 000	141 000	233 000
Volume sur pied (m ³)	31 000 000	60 000 000	91 000 000
Production biologique (m ³ /an)	1 000 000	1 900 000	2 900 000
Récolte (m ³ /an)	400 000	700 000	1 100 000

Avec plus 230 000 ha de sapinière, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française en surface pour cette essence.

Le sapin est la deuxième essence régionale juste derrière l'épicéa, mais constitue le premier réservoir régional en volume sur pied. Bien gérées et sur des bonnes stations, les sapinières peuvent avoir des accroissements importants.

Malgré une production quasi équivalente à celle de l'épicéa, la récolte du sapin est bien inférieure à celle de cette dernière essence.

Les sapinières régionales cumulent des stocks très importants de bois sur pied mais aussi hétérogènes en qualité.

Le sapin est donc un résineux de montagne pouvant produire du bois de qualité, mais une véritable gestion sylvicole doit lui être appliquée, notamment en veillant à diminuer les volumes sur pied souvent excessifs.



Alain Csakvary © CNPF

Podium régional

Classement	Surface	Volume sur pied
1 ^{ère} place	Puy-de-Dôme	Haute-Loire
2 ^e place	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
3 ^e place	Loire	Isère

Jardiner les sapinières

Les sylviculteurs suisses considèrent que la futaie jardinée est définie par une structure de peuplement plutôt qu'un mode de traitement. Une structure jardinée doit présenter les caractéristiques suivantes :

- absence d'étages différenciés ;
- grande dispersion des diamètres ;
- présence de perches et de régénération.

On distingue deux types de peuplements en futaie jardinée, soit pied à pied, soit par petits bouquets d'arbres de toutes dimensions et de tous âges.

La culture de ces peuplements irréguliers doit s'adapter aux différentes situations et aux conditions édaphiques de chaque station forestière, voir à chaque arbre, dans une logique de simultanéité des opérations de régénération, d'amélioration et de prélèvement.

La recherche d'un volume sur pied équilibré, **repose sur un traitement qui s'applique en permanence, par des coupes à courte rotation minimisant les perturbations aux peuplements.** L'objectif est d'avoir un système de production continu et à moindre coût utilisant les forces de la nature.

Les interventions regroupent en un même passage tous les enjeux de :

- récolte ;
- nettoyage sanitaire ;
- sélection et amélioration ;
- équilibre des classes de diamètres et des essences ;
- régénération ;
- dosage de la lumière au sol.

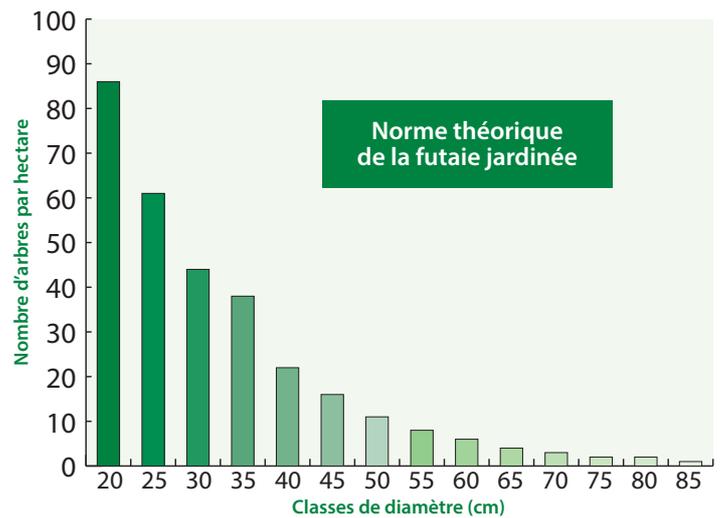
Le martelage doit donc être particulièrement soigneux, et peut se faire pied à pied ou par bouquets en privilégiant les arbres vigoureux et stables.

La rotation des coupes dépend étroitement de la fertilité de la station, elle est généralement comprise entre 7 et 10 ans. Il n'y a évidemment aucune notion d'âge d'exploitabilité en futaie jardinée, le sylviculteur visant un diamètre optimum à atteindre pour chaque essence. Ces diamètres d'exploitabilité doivent être adaptés à la variabilité stationnelle et au potentiel de croissance (ex : diamètre 70 cm en situation de fond de vallon et 45 cm sur sols rocheux).

Les diamètres d'exploitabilité déterminent les niveaux de prélèvement dans les différentes classes de diamètre, le pourcentage de petits bois (PB) et de bois moyens (BM) diminuant lorsque le diamètre objectif augmente.

Le maintien ou la recherche d'une structure jardinée repose sur le dosage de la composition des peuplements et sur un équilibre harmonieux entre les différentes catégories de diamètres. Une analyse préalable au martelage, indispensable, se fait sous

forme d'inventaires périodiques, en plein ou par échantillonnage. Ce comptage permet de comparer la structure actuelle du peuplement à une norme de référence.



Le prélèvement devra être doux et dirigé vers la recherche de l'équilibre du peuplement, cette notion multi-critères reposant sur l'observation et l'expérience.

Par exemple, pour une sapinière d'altitude :

- surface terrière : 20 à 30 m²/ha correspondant à un volume de 200 à 300 m³/ha
- proportion de gros bois (GB supérieur à 42,5 cm de diamètre) : 10-30 %
- proportion de bois moyens (BM de 27,5 à 42,5 cm de diamètre) : < 50 %
- proportion de petits bois (PB de 17,5 à 27,5 cm de diamètre) : > 30 %

Cette notion de gestion par catégorie (PB-BM-GB) est plus souple qu'une répartition du nombre de tiges pour chaque classe de diamètre (norme théorique).

Le maintien d'une structure jardinée est considéré comme optimal lorsque la récolte est égale à la production dans un peuplement à l'équilibre.

La nécessité d'avoir une régénération continue et suffisante est impérative. Ce type de traitement est bien adapté aux essences qui régénèrent en situation de couvert ou semi-couvert comme le sapin.

La futaie jardinée est probablement plus une affaire d'homme que de forêt, il n'y a pas de méthode unique, elle oblige constamment le forestier à analyser et à apprendre des expériences pour tirer le meilleur parti de la situation locale. Cette méthode adaptative prépare des forêts plus résistantes, plus accueillantes, et mieux adaptées au changement climatique.

Sapinière et vieillissement

Les résineux représentent 80 % du volume de bois scié en France, pour 29 % des surfaces forestières. Ces essences résineuses constituent un volume sur pied de l'ordre de 920 millions de m³. En 1^{er} le sapin avec 199 millions de m³ (23% de la ressource résineuse) dont 40% sont des gros bois et très gros bois (diamètre supérieur à 47,5 cm).



Sapinière âgée

Ces volumes sur pied de gros bois créent un débat entre acteurs de la transformation et propriétaires forestiers. Certains scieurs considèrent que les producteurs ont une culture naturelle à produire du gros bois et sont en déconnexion avec la recherche de productivité du sciage.

Dans les Alpes une large majorité des gros bois se trouve dans des peuplements naturels de montagne. Or le taux d'équipement des massifs alpins accuse un retard considérable (60 % des forêts privées productives peu ou pas accessibles).

Ce déficit d'équipement place le sylviculteur privé dans l'incapacité de mettre en place une sylviculture adaptée susceptible de répondre au marché. De plus, le forestier ne peut que constater que ses peuplements vieillissent (disparition des petits et moyens bois au profit des gros bois dominants). La dimension et la qualité de ses produits s'éloignent donc d'année en année des exigences commerciales actuelles comme le montre les données chiffrées de l'IGN.

La mise en œuvre d'une sylviculture de rattrapage passera donc nécessairement par :

- la création d'accès aux parcelles ;
- une animation soutenue auprès des petits propriétaires pour une gestion et une exploitation collectives conformes aux conditions d'accès aux parcelles des marchés économiques actuels.

La création d'infrastructures et les nouvelles organisations de gestion collective, mises en œuvre par

les agents du CNPF, sont autant de moyens pour que la production de gros bois ne soit pas une fatalité.

Si ces conditions sont réunies, la mise en œuvre d'une sylviculture de rattrapage est possible.

Il faudrait, pour tenter de résoudre cette situation, récolter les gros bois et les bois déperissants et/ou de mauvaise qualité afin de décapitaliser les peuplements en favorisant une régénération naturelle issue des sujets les mieux conformés. Cette opération au profit d'arbres d'avenir rééquilibrera le dosage des essences et les catégories de diamètre, et recréera des conditions de régénération tout en maintenant un peuplement sur pied.



Coupe en sapinière irrégulière

La notion de rattrapage peut se traduire par des rotations plus courtes (5 à 8 ans) et par un prélèvement de 80 à 120 m³ /ha (et maximum 30 % du volume sur pied). L'objectif est de revenir à moyen terme à un peuplement équilibré et rajeuni qui permettra une sylviculture avec un diamètre d'exploitabilité entre 50 et 70 cm pour le sapin.

Toutefois, on l'a dit, ceci a pour préalable la récolte et la valorisation de cet important stock de gros et très gros bois, produits correspondants de moins en moins au matériel de transformation équipant actuellement les industriels. Mais tous les gros bois ne sont pas de mauvaise qualité ! (voir page 7).

L'évolution de la ressource issue des peuplements naturels repose donc sur un travail de recherche et développement. Pour faire coïncider besoins du marché et attentes des sylviculteurs, la filière bois résineuse française doit trouver le plus rapidement possible des solutions convergentes de valorisation de ces volumes de gros bois.

Dans l'attente d'innovations pour valoriser cette ressource, le temps joue contre tous les acteurs de la filière, la solidarité doit être une réalité car dans ce contexte les capacités d'attentes ne sont pas les mêmes.

Sylvain Ougier
sylvain.ougier@crpf.fr

Sapin : essais de tri à la qualité

Le propriétaire forestier, pour l'avenir de ses sapinières, doit porter une grande attention à la préparation de la récolte : marquage des coupes, choix des arbres à conserver, évaluation du résultat financier etc.

Le moment venu, il devra trouver un accord avec son futur acheteur pour donner une valeur à cette coupe. En effet il est plus difficile actuellement de vendre une coupe en sapinière qu'en futaie régulière d'épicéas.

Le manque de gestion et de sylviculture fine des sapinières peuvent expliquer la présence dans un peuplement de bois de qualités d'autant plus hétérogènes qu'ils sont vieux et gros, et il est apparu que les modes de commercialisation globalisés des lots de sapin très hétérogènes n'étaient plus adaptés à la réalité du marché.

Quelle pourrait être la clé d'une bonne compréhension mutuelle propriétaire-scieur, quels sont les freins à cette compréhension, à l'installation de la confiance entre vendeur et acheteur ? Les 2 parties ont en 2012 lancé une expérimentation encadrée par le Centre de Ressource des Industries du Bois, les interprofessions locales (Auvergne et Loire), la DRAAF et le CRPF, pour une rémunération du bois de sapin à la qualité.

Une grille de tri à la qualité (voir ci-dessous) adaptée au sapin et aux règles de classement industriel a été construite avec des critères objectifs à repérer sur les arbres prévus en coupe, permettant de les classer par catégories de qualité et donc de valeur.

Chaque arbre (numéroté) d'un lot de bois était classé A/B, C ou D en forêt par les techniciens du CRPF et les scieurs. Il l'était une seconde fois au sol après abattage, et une troisième fois en scierie au billonnage. Enfin les pièces de bois obtenues étaient une dernière fois classées par qualités. Ainsi il était possible pour chaque arbre de comparer l'estimation sur pied (qualité A/B, C, D) et la réalité marchande (qualité C30, C24, C18, et Déclassés) des sciages obtenus.

Sur les 4 lots suivis, il y a eu très peu de différence entre les estimations « sur pied » et « bord de route ».

Au « billonnage » apparaît clairement une requalification de 21 % de grumes de qualité D en classe C. Enfin le résultat du tri après sciage remonte une fois encore la qualité du lot.

Ce constat a été le même pour les 3 autres lots de sapin traités dans 3 autres scieries. La qualité réelle des arbres a donc été sous évaluée par tous les partenaires lors des classements préalables et seul le sciage final a permis de rectifier ces classements.

Cette étude a mis en évidence la difficulté à juger objectivement de la qualité d'un gros (grand !) sapin sur pied à partir d'indications et éléments mesurables de la grille de tri. Il paraît par exemple bien difficile de juger de la grosseur des nœuds et de leur répartition sur toute la hauteur de la grume.

Le classement avant sciage réalisé directement « à vue » était encore trop critique. Cette approche négative tient

sans doute de l'expertise des participants qui par expérience connaissent les défauts cachés par les vieux et très gros sapins, et les anticipent.

Cette appréciation subjective est encore vérifiée lorsque les sciages font l'objet en scierie d'un classement machine des qualités technologiques du bois. L'appareil de classement pièce par pièce a en effet encore permis un reclassement très favorable, avec des pièces dévalorisées à vue qui sont classées bonnes après le passage machine.

Malheureusement, de telles machines de classement

automatisées pour un usage industriel sont très coûteuses et rares pour le moment en scierie. De plus il faut noter qu'acheteurs ou utilisateurs finaux des produits jugent encore de la qualité des sciages de sapin « visuellement » lorsqu'ils les achètent.

Enfin, et avant toute conclusion hâtive, le classement machine évoqué ne serait « que » mécanique et ne présagerait pas de la capacité des bois de sapin à résister au séchage, véritable option d'avenir pour obtenir la valorisation des produits issus de cette essence.

Grille de classement à la qualité pour le sapin du Massif Central					
		Qualités (Bois à scier, hors bois énergie ou trituration)			
Critères		A/B	C	D	
Critères de classement des bois sur pied	Diamètre à 1,30 m	maxi 55 cm	sans limite	sans limite	
	Nœuds adhérents	< 6 cm	< 8 cm	admis	
	Nœuds non adhérents	< 4 cm	< 8 cm	admis	
	Densité de branchaison / Nœuds groupés	maxi 3/50 cm (pour $\varnothing > 10$ mm)	maxi 5/50 cm (pour $\varnothing > 10$ mm)	sans limite	
	Bois méplat / Cœur excentré	exclus	admis	admis	
	Bois de tension/compression	exclus	toléré	admis	
	Décroissance du diamètre (conicité)	... cm/ml	... cm/ml	... cm/ml	
	Scolytes	exclus	légère attaque	admis	
	Traces de gui sur grume	excluses	excluses	admises	
	Critères de classement des bois bord de route ou au billonnage	Cernes d'accroissement	< 8 mm	sans limite	sans limite
		Fente de cœur	< 1/3 des \varnothing	< 1/2 des \varnothing	admise
		Roulure	exclue	< 1/5 des \varnothing	< 1/3 des \varnothing
		Coloration de cœur	occasionnelle, légère	< 1/2 des \varnothing	admise
		Tâches colorées	excluses	admises	admises

Nouveau bureau du CNPF

Le président du conseil d'administration Antoine d'Amécourt a été réélu le 14 juin. Il est entouré d'Anne-Marie Bareau, présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, qui a été élue 1^{ère} vice-présidente, et d'une équipe partiellement renouvelée. La direction générale est assurée par Claire Hubert.

Le conseil a aussi validé le **plan d'actions du contrat d'objectif** signé entre l'État et le CNPF le 2 février : augmenter le nombre de plans de gestion et améliorer leur mise en œuvre, développer le regroupement pour mobiliser plus de bois dans des conditions de gestion durable, poursuivre la recherche et développement notamment pour anticiper les conséquences du changement climatique, restaurer l'équilibre forêt-gibier lorsque c'est nécessaire.

Se former à la gestion de sa forêt ?

C'est désormais plus accessible avec le nouveau site www.jemeformepourmesbois.fr ! Fruit d'un travail collaboratif entre les techniciens ingénieurs du CNPF et Fransylva, cette plateforme met à disposition de tous les propriétaires forestiers des ressources pédagogiques sur la gestion forestière, en complément des indispensables formations de terrain.

Cette boîte à outils en ligne est structurée pour rassembler tous les thèmes liés à la gestion forestière. Une vingtaine de ressources sont actuellement intégrées sur le site permettant de répondre aux premières questions qui préoccupent les personnes possédant des bois : quelles sont les richesses de mes bois ? Comment m'organiser pour gérer mes bois ? Pourquoi intervenir dans mes bois ? Que valent mes arbres ? Comment vendre des arbres sur pied ? etc. Sous forme de tutoriels, les propriétaires forestiers se documentent et se forment sur les spécificités de la gestion forestière.

SANTÉ DES FORÊTS

Principaux problèmes sylvosanitaires du sapin

Le Pissode du sapin (*Pissodes piceae*)

Ravageur de faiblesse en conditions normales de végétation, mais pouvant pulluler suite à des incidents climatiques (canicules, sécheresses, tempêtes...), il provoque des mortalités disséminées dans les peuplements.

Symptômes et éléments de diagnostic : brunissement des houppiers, décollement de l'écorce, suintements de résine le long du tronc, présence de trous de pic, galeries sous corticales rayonnantes à partir d'un point central s'élargissant progressivement pour se terminer par une logette de nymphose ovoïde entourée de fins copeaux.

Ces renflements chancreux entraînent le déclassement de la grume et créent un risque de casse mécanique, accentué par l'installation dans le bois de champignon lignivore. Ils peuvent aboutir dans les cas extrêmes à une mortalité par étranglement l'arbre.

Le Gui (*Viscum album ssp abietis*)

Le gui est un sous-arbrisseau épiphyte (plante qui pousse en se servant d'autres plantes comme support) et hémiparasite (il n'est pas totalement dépendant de son hôte). Sa dissémination est assurée par la grive draine. Le gui quand il devient envahissant est un indicateur de manque de gestion des vieilles forêts, et colonise plus facilement notamment les sapinières de basse altitude, en exposition chaude.

Il provoque un affaiblissement significatif et une perte de croissance du sapin. Les dommages sont aussi de nature technologique, provoqués par les suçoirs du gui dans le bois. Une partie de la grume peut être dévalorisée et doit être alors purgée.

Dans tous les cas, une gestion plus dynamique de la sapinière peut limiter ces problèmes.



Le Chancre ou Dorge du sapin (*Melampsorella caryophyllacearum*)

Les dégâts sont de nature principalement technologique. Les balais de sorcière implantés près du tronc, comme ceux qui se développent directement sur l'axe principal, sont englobés dans la croissance de l'arbre

et évoluent naturellement en « chaudron » ou « dorge » sur le fût.

Marc Lafaye
marc.lafaye@crpf.fr

TVA applicable en forêt (2017)

Ventes de produits	Facturation si assujéti au régime simplifié agricole
Bois d'œuvre et d'industrie sur pied ou bord de route	20 %
Bois destiné au chauffage quelles que soient ses dimensions : bûches, plaquettes, granulés, déchets de scierie	10 %
Bois destiné au chauffage revendu en l'état ou à usage industriel ou commercial	10 %
Piquets, tuteurs, échelas, bois sciés	20 %

Dépenses pour les besoins de la production sylvicole	Propriétaire Sylviculteur sans numéro SIREN	Propriétaire Sylviculteur avec numéro SIREN (dont GF)
Fournitures		
Graines et plants d'essences ligneuses forestières	10 %	10 %
Protections individuelles contre les gibiers	20 %	20 %
Répulsifs contre les gibiers	20 %	20 %
Piquets et bois sciés	20 %	20 %
Travaux		
Déboisement et reboisement	20 %	10 %
Travaux préparatoires à la plantation (dont rangement des rémanents, travail du sol, enfouissement de souches, aménagement et curage de fossés d'assainissement)	20 %	10 %
Plantation et semis	20 %	10 %
Pose et dépose de protections contre les gibiers	20 %	10 %
Taille des arbres et des haies	20 %	10 %
Élagage des arbres	20 %	10 %
Abattage tronçonnage des arbres	20 %	10 %
Débardage des bois	20 %	10 %
Frais de stockage des bois dans le cadre de l'exploitation forestière	20 %	10 %
Sylviculture : désherbage, débroussaillage, dépressage, détournement, ouverture de cloisonnements, défrichage, dessouchage, brûlage, andainage forestier...	20 %	10 %
Prestations de services		
Établissement de PSG, RTG, montage de dossier de financement, expertise forestière, martelage, comptage	20 %	20 %
Maîtrise d'œuvre de travaux même s'ils relèvent principalement de la TVA à taux réduit	20 %	20 %
Desserte forestière		
Travaux de voirie (forestière ou pas)	20 %	20 %

CBPS et Natura 2000

Les adhérents d'un Code de bonnes pratiques sylvicoles, suite à une erreur de rédaction de l'article L124-3 lors de la refonte du Code forestier en 2012, **ne pouvaient bénéficier d'une présomption de garantie de gestion durable en zone Natura 2000**. L'article 54 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne **vient de rétablir cette possibilité** (art 54 de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016). Cela permet notamment aux propriétaires de disposer des avantages des dispositifs fiscaux conditionnés à l'adhésion de ce document en zone Natura 2000.

Lionel Depeige (Réfèrent fiscalité CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et CNPF) - lionel.depeige@crpf.fr

Programme d'aides aux sylviculteurs !

Le Conseil régional, en partenariat avec le CRPF, relance le programme d'aides sylvicoles pour la forêt privée. L'objectif est d'encourager, d'une part, la réalisation de travaux sylvicoles qui améliorent la qualité du peuplement forestier et d'autre part la rédaction des Plans simples de gestion volontaires.

Opérations subventionnables :

- dépressage ;
- dégagement (uniquement des régénérations naturelles) ;
- 1^{ère} éclaircie déficitaire (uniquement résineux et châtaignier) ;
- élagage des résineux et des feuillus (y compris peuplier) ;
- taille de formation des feuillus ;
- marquage par un homme de l'art pour conversion en futaie feuillue irrégulière ;
- rédaction d'un premier Plan simple de gestion non obligatoire.

INFOS sur : www.cnpf.fr/auvergnerrhonealpes

Pour connaître les règles administratives et techniques, le montant des aides et obtenir le formulaire de demande, contactez le technicien CRPF de votre secteur.

Bruno Rolland - bruno.rolland@crpf.fr

Du sapin blanc pour la mairie de Beaumont (63)

Pour regrouper les services municipaux, la ville de Beaumont dans le Puy-de-Dôme a réalisé une extension de la mairie existante. Maître d'ouvrage et architecte se sont vite accordés à privilégier des matériaux issus de « circuits courts ». Ainsi le choix du bois s'est naturellement imposé avec notamment le douglas en structure et revêtement extérieur et le sapin pectiné des Bois Noirs pour les panneaux acoustiques intérieurs.

Ceux-ci ont été réalisés avec des lames minces disposées avec un jour entre chacune d'elles. L'architecte s'est intéressé au sapin, bien que d'aspect moins précieux que d'autres essences, parce que c'est une essence négligée ou plutôt oubliée dans la construction mais très présente dans les massifs forestiers régionaux, et de coût faible. Son utilisation s'est rarifiée au fil du temps... j u s q u ' à aujourd'hui où les professionnels commencent à



Salle du Conseil et des mariages

© François Bouchaudy

redécouvrir ses qualités mécaniques mais aussi esthétiques. Pour ces dernières les architectes apprécient sa couleur blanche uniforme teintée parfois de reflets rougeâtres très pâles et sa teinte mate par rapport à l'épicéa qui est plus brillant, son fil droit et son grain fin.

Cette essence est aussi présente dans le Vorarlberg en Autriche où elle a retrouvé ses lettres de noblesse depuis quelques années grâce à un mouvement initié par des architectes. Avec les entreprises de transformation, les charpentiers les menuisiers, ils ont travaillé au développement d'une filière qui a permis de créer une véritable dynamique d'économie locale autour de cette essence.



Hall d'accueil

© Jean-Pierre Mathé

Jean-Pierre Mathé
Auvergne Promobois

Architecte : François Bouchaudy / Bruhat-Bouchaudy / Chamalières (63)

Valorisation du sapin pectiné

En Auvergne-Rhône-Alpes, le sapin pectiné est très abondant et emblématique de certains massifs. Malgré d'excellentes qualités mécaniques, cette essence est délaissée dans la construction, pour des raisons techniques et esthétiques.

Trois interprofessions territoriales ont organisé avec FIBRA un voyage d'étude en novembre 2016 dans le Bade Wurtemberg afin de découvrir une autre région européenne qui fait évoluer favorablement l'utilisation du sapin dans la construction. 44 personnes ont participé, accompagnées par l'association de promotion du sapin « Forum Weistanne ».

Le sapin est une spécificité locale de la Forêt Noire. Certaines scieries sont spécialisées dans la transformation des gros bois de sapin. Elles possèdent



© DR

de nombreux séchoirs, lignes d'aboutage, collage, rabotage, traitement..., et produisent des bois d'ingénierie (Bois Massif Abouté, poutres de lamellé collé, carrelets...).

Plusieurs produits en sapin sur des marchés de niches ont pu être observés dans des scieries, des menuiseries, négoce ou entreprises de construction : lames de parquet massif, bardages, carrelets, plafond acoustique sans nœuds et de teinte homogène... De plus, des constructions emblématiques servent l'image du sapin comme la Tour de Khel ou la Maison des paysans de Fribourg.

À côté des valorisations des plus hautes qualités de sapin, les marchés de bois d'ingénierie (structure, charpente) restent plus enclins à l'épicéa... C'est pourquoi, « Forum Weistanne » se préoccupe comme les industriels français des débouchés à apporter pour l'immense majorité de la ressource: les qualités B et C.

Une délégation allemande s'est ensuite rendue en Auvergne Rhône-Alpes en mars et a visité des bâtiments, des entreprises locales et des sapinières. Un programme d'action régional multi-partenaires est en projet sur la sylviculture et le sciage des très gros bois d'une part, et sur la transformation du sapin et la communication sur cette essence d'autre part.

Anaïs Laffont
Fibra

Le patrimoine n'est pas fait que de pierres.

 **CRÉDIT AGRICOLE**
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

04/2015 - C30400 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis - 91217 Montrouge Cedex - Capital social : 7 729 973 27 € - 79,404 404 RCS Nanterre. Crédit photo: Getty Images. BEFC

 **Pépinières PLANFOR**

16,5 millions de plants vendus par an
Pins, Douglas, Chênes...

Reprise garantie à: **90%***
*Après acceptation du contrat de fourniture et de garantie

Devis gratuit sur simple demande
mail : pepiniere@planfor.fr
tél. : 05.58.75.03.96 • fax : 05.58.06.48.54

Pépinières PAYRE

Producteur
de plants forestiers

Agréé par le F.F.N.
C.N.I.H. 38 02 56 05
Contrôle Phytos 102 38

L'Albenc
F38470 VINAY
Tél. 04 76 64 76 60
Fax 04 76 64 70 83

E-mail : Pepiniere.Payre@wanadoo.fr
Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/pepinieres.payre>



Mérite agricole

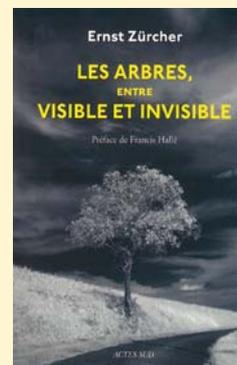
Sur proposition du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes en reconnaissance de leur service dévoué et conséquent au service de la forêt privée, la médaille de chevalier de l'ordre du Mérite agricole a été courant juin remise à Mme Yvonne Coing-Belley et à MM. Jacques Grenot et Henry d'Yvoire. Qu'ils en soient ici encore félicités.



Les arbres, entre visible et invisible

Septembre 2016 - Ernst Zürcher
Actes Sud - 29 €
Disponible en librairie

Arbres et forêts, aujourd'hui menacés, pourraient devenir nos meilleurs alliés, entre savoirs traditionnels et nouveaux phénomènes découverts par la science. Les arbres peuvent nous enrichir et nous inspirer, pour autant que nous les intégrions dans nos actions, atténuer voire résoudre la catastrophe climatique en cours, et plus que nous l'imaginons, régénérer les hommes et faire reverdir la Terre.



Clément Rolland, propriétaire ligérien



Quelle est l'histoire de votre forêt ?

C'est une propriété ancestrale autour du hameau de Pléney à Saint-Genest-Malifaux et Planfoy (42) qui appartient actuellement à 4 frères et sœurs en indivision demeurant à Sainte-Foy-Lès-Lyon.

Pour environ 20 % de la surface, nous ne possédons pas les titres de propriété (antérieurs

à la Révolution). J'ai racheté récemment certaines parcelles enclavées, et il est émouvant pour moi de retrouver les courriers de mon grand-père, qui avait essuyé un refus du propriétaire de l'époque, il y a près de 100 ans ! La propriété couvre actuellement 452 ha, presque d'un seul tenant. 327 ha boisés composés à 87 % de sapinière sont soumis à Plan simple de gestion depuis 1978 et certifiés PEFC depuis 2002.

Comment exploitez-vous votre sapinière ?

Jusqu'en 2014 un régisseur salarié habitait sur place et un membre de ma famille s'est toujours occupé de gérer la propriété. Après mon oncle Daniel Rolland, j'assume cette fonction depuis une vingtaine d'années, Dans le PSG, nous avons 77 parcelles forestières. Celles en sapinière sont exploitées tous les 5 ans pour un volume annuel actuellement de 2 500 à 3 000 m³.

Jusqu'à il y a une vingtaine d'années, les bois étaient abattus en été « à la sève », écorcés, cubés, mis en dépôt à l'automne et vendus ensuite bord de route à 5 ou 6 entreprises clientes, dans une relation de confiance. Seulement 1/3 des bois sont écorcés. Cette formule sera sans doute bientôt abandonnée, une activité en moins pour les ETF en été !

Quelle évolution pour le marché du sapin ?

Depuis la tempête catastrophique en 1982, le prix du m³ de sapin a été divisé par 2 ou plus, en monnaie constante, quand les frais n'ont cessé d'augmenter.

La part de marché des charpentes traditionnelles se réduit de plus en plus. Et la crise de 2008 a encore entraîné un effondrement des cours. Beaucoup de scieurs proclament qu'on leur propose 2 ou 3 fois la quantité dont ils ont besoin !

Actuellement, les lots de sapins restent vendables, si leur volume est suffisant (300 m³ au moins), et régulier année après année. Mais les prix sont au plus bas.

Comment pensez-vous transmettre votre attachement au sapin ?

Cette question est pour moi très préoccupante. Très attaché à ce patrimoine ancien, je souhaiterais qu'il perdure dans l'avenir. Mais sur 5 enfants dans la trentaine de la nouvelle génération, un seul à mon avis pourra peut-être prendre la relève et s'occuper des bois. Mais il travaille actuellement à Paris ! Et son frère vit au Japon... La conservation d'un ensemble forestier, grand ou petit, nécessite impérativement la présence active du propriétaire.

Le revenu net annuel des bois est devenu très faible (taxe foncière d'environ 35 €/ha, IRPP, ISF...) et avec les droits de succession payés à chaque nouvelle génération, 3 fois par siècle en moyenne, la rentabilité sur le très long terme est certainement proche de zéro !

Une chose est certaine : impensable de garder un tel bien dans une famille si le dispositif Monichon d'exonération partielle des droits de mutation n'existait pas !

Quels vœux exprimez-vous pour l'avenir de vos sapins ?

Que la construction redémarre en France, que l'utilisation du bois soit favorisée, que de nouveaux procédés techniques soient développés, que de nouveaux débouchés apparaissent.

Mes sapins étant situés entre 900 et 1 100 m d'altitude, le réchauffement climatique ne m'inquiète pas trop. Mais je me trompe peut-être... Les arbres grossissent bien plus vite qu'autrefois (actuellement environ 10 m³/ha/an), espérons que leur qualité restera la même.

Propos recueillis par Yannick Durand yannick.durand@crpf.fr